AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026107-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 107

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 43	Présents : 40	Votants : 42	Abstentions : 0	Contre : 0	Pour : 42

SÉANCE du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 24 septembre à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Présailles, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Jérôme ANDRÉ, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean-Luc CHAMBON, Lydie SILLERE, Laurent GENTES, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Florence JULIEN, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Marlène JOUVE à Raphaël BONNET

Secrétaire de séance : Olivier ALLEMAND

OBJET : Convention annuelle de financement conclue dans le cadre du pacte local des solidarités entre Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, des Solidarités et de la Protection des Populations et la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, Expérimentation de type Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) en EAJE

En Haute-Loire, les priorités du pacte local des solidarités sont les suivantes :

- La lutte contre les inégalités dès la petite enfance et le soutien aux modes de garde,
- L'accès aux droits en lien avec la prévention des expulsions,
- La transition écologique et solidaire pour un soutien aux solutions de mobilité solidaire et la création de la maison des mobilités solidaires,
- Soutenir les initiatives associatives et citoyennes en matière d'alimentation durable (restaurants solidaires),
- Sensibiliser les communes rurales et travailler pour couvrir les zones blanches,
- Créer des dispositifs d'aide non stigmatisant dans les zones rurales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026107-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

Considérant la volonté de l'État à s'engager dans les territoires ruraux dans la poursuite de sa stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le projet de l'expérimentation de type Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) en EAJE se concrétise. Ce dispositif est donc consacré au projet : « expérimentation de type AVIP » dont l'objet est de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux modes de garde en facilitant l'accueil des jeunes enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion socio-professionnelle, afin de lever les freins à l'accès et retour à l'emploi, à la formation ou à la création d'activité. Le projet aux familles du territoire en démarche d'insertion professionnelle rencontrant un frein mode de garde pour leur jeune enfant.

Avec ce dispositif, la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal vise à réduire d'une part les inégalités sociales et territoriales d'accès à un mode de garde sur son territoire et d'autre part de contribuer à l'accès-retour-maintien à l'emploi/formation ou création d'activité. Il permet de :

- Améliorer l'accès aux modes de garde pour les parents en insertion socio-professionnelle.
- Renforcer le repérage des profils cibles.
- Sécuriser les démarches d'emploi, de formation et d'insertion.
- Améliorer l'interconnaissance au service d'une future coordination territoriale et préparer la pérennisation du dispositif.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an. La date de début de projet est le 01 octobre 2026 et la date de fin de projet est prévue le 30 septembre 2027.

Au titre de l'année 2026, il est alloué une subvention maximale de 7 500 €, versée en une fois, à la date d'entrée en vigueur de la présente convention par la DDCSPP au bénéfice de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal.

Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet notamment :
Tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- sont liés à l'objet du projet et sont évalués dans le budget prévisionnel ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par « le bénéficiaire » ;
- sont identifiables et contrôlables.

Le bénéficiaire s'engage à l'évaluation et au suivi de ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué à la jeunesse, en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20260924-2026107-DE
Reçu le 28/09/2026

Mézenc Loire Meygal

- APPROUVE la convention annuelle de financement conclue dans le cadre du pacte local des solidarités entre la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, des Solidarités et de la Protection des Populations et la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, pour l'expérimentation de type Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) en EAJE
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précédemment spécifiée ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Jean-Marc FARGIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme